

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DES DIGUES DE LA GIRONDE**

Date de la convocation : 21/01/2025

Département de la
Charente-Maritime

Arrondissement de Jonzac

Effectif légal du syndicat mixte	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de pouvoir
11	11	9	0 .

Procès-Verbal du comité syndical du SYMADIG**Séance du 28 janvier 2025 à Saint-Bonnet-sur-Gironde**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier à dix heures, les délégués du Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Dignes de la Gironde ont été convoqués par M. Philippe LABRIEUX, Président du SYMADIG, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à Saint-Bonnet-sur-Gironde pour réunir le comité syndical.

- Présents titulaires votants : MM. Pierre CARITAN – Xavier COLLARD - Philippe LABRIEUX - Laurent NIVARD – Jean-Michel RIGAL – Pascal RIVEAU – Raymond RODRIGUEZ.
- Présents suppléants votants : MM. Jean-Pierre GERVREAU — Stéphane COTIER.

Assistaient également à la réunion en tant que suppléants sans voix délibérative : MM. Jean-Michel BELIS – Gérard CARREAU – Rémi GILLARD – Hugues SCIARD.

Secrétaire de séance : M. Stéphane COTIER

M. Stéphane COTIER est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Procès-Verbal du 12 novembre 2024

Le Procès-Verbal du conseil syndical du 12 novembre 2024 est adopté par l'ensemble des membres du comité syndical présents.

2. Compte-rendu des décisions du Président

Le comité syndical est informé que, depuis la réunion du comité syndical du 12 novembre 2024, les décisions suivantes ont été prises :

AR Prefecture017-200097772-20250311-DEL202503004-DE
Reçu le 24/03/2025

N°	Objets	Date	Montants € HT	Observations
2025-01	Signature de la convention cadre relative à l'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime (CDG17).	12/11/2024	- -	
2025-02	Signature de la notification de la décision d'octroi de la subvention Fonds Vert 2024 concernant la réalisation des études complémentaires sur la digue de Bacalan, Blaye.	21/11/2024	-	Action spécifique CCB. Montant de la subvention : 120 000 €
2025-03	Signature du bon de commande : Réalisation de travaux d'urgence sur la digue de Braud-et-Saint-Louis, au lieu-dit La Gadelle.	16/01/2025	1524€	Action spécifique CCE

Le comité syndical prend acte du compte rendu des décisions prises par le Président sur le fondement de la délibération n° 2022/04/0008 du 12 avril 2022.

3. Tenue du débat d'orientation budgétaire 2025

Le Président présente la note de synthèse :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5722-1 et L. 2312-1,
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 annexé à la présente délibération,

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président doit présenter aux membres du comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat du comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur dudit comité. Il est pris acte de ce débat par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, le comité syndical prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Ce débat permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informe de l'évolution de la situation financière du syndicat mixte.

Dans ce cadre, le conseil syndical, après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2025 :

- prend acte du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025,
- adopte le rapport d'orientation budgétaire 2025 joint en annexe.

AR Prefecture

017-200097772-20250311-DEL202503004-DE
Reçu le 24/03/2025

Points divers

- Monsieur Le Président informe les membres du comité syndical qu'un arrêté portant sur le retrait de la délégation de fonctions et de signature pour M. Julien DURESSAY, vice-président du SYMADIG, sera pris à compter de ce jour. L'intéressé recevra par lettre recommandée cet arrêté après avoir été soumis au contrôle de légalité.
- Date du prochain conseil syndical :

La Président rappelle que le prochain conseil syndical se tiendra le **Mardi 11 mars 2025 (10h)** à la mairie de Saint-Ciers-sur-Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le Président du SYMADIG,
M. Philippe LABRIEUX



SYMADIG
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DES DIGUES DE LA GIRONDE
7 rue Taillefer - 17500 Jonzac

Le secrétaire de séance,
M. Stéphane COTIER

